

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE CAEN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° A-2018-040, le Président de la Communauté Urbaine de Caen la Mer a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°3 du PLU de la ville de Caen.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, ce projet de modification :

- ne porte pas atteinte à l'économie générale du PADD,
- n'entrent pas dans le champ d'application de la révision de droit commun ou allégée.

Le projet de modification n°3 du PLU de la ville de Caen vise donc à intégrer des adaptations règlementaires afin :

- de rectifier des erreurs matérielles, écrites et/ou graphiques,
- d'améliorer l'application de certaines dispositions règlementaires en clarifiant ou précisant la formulation,
- de permettre la réalisation des nouveaux projets urbains,
- d'intégrer des mises à jour au PLU (mise à jour du périmètre des carrières, des périmètres de droit de préemption, intégration de nouvelles servitudes ...)

1. Commissaire enquêteur :

Monsieur Pierre GUINOT-DELERY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette enquête publique, par décision n° E1800026/14 du Président du Tribunal administratif de CAEN en date du 22/03/2018.

2. Le dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- le projet de modification
- la note explicative de synthèse et la note de procédure de l'enquête
- les avis des Personnes Publiques Associées (PPA)

3. Les lieux et dates de l'enquête

L'enquête publique se tiendra du mardi 15 mai 2018 (9h30) au samedi 16 juin 2018 inclus (12h30).

3-1. consultation du dossier soumis à enquête publique :

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie de Caen ainsi qu'à la Communauté Urbaine Caen la mer pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture des établissements précisés ci-dessous, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou encore les faire connaître par écrit ou oralement au Commissaire enquêteur lors de ses permanences indiquées au 3.2 du présent avis.

Mairie de Caen Hôtel de ville Esplanade Jean-Marie LOUVEL 14027 CAEN cedex 9

Du lundi au jeudi sauf jours fériés de 8h30 à 17h30, le vendredi sauf jours fériés de 8h00 à 16h30, le samedi sauf jours fériés de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

Communauté urbaine Caen la mer 16 rue Rosa Parks 14000 CAEN du lundi au vendredi sauf jours fériés : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le projet de PLU faisant l'objet de l'enquête sera consultable en ligne sur les sites internet de Caen (www.caen.fr) et de la Communauté urbaine Caen la mer (www.caenlamer.fr) pendant toute la durée de l'enquête.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de CAEN et à l'hôtel de la Communauté urbaine Caen la mer.

La mairie de CAEN est désignée comme siège de cette enquête publique.

Les observations pourront également être adressées :

- Par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, sous pli cacheté, au siège de l'enquête publique : Mairie de Caen Direction de l'Urbanisme Hôtel de ville Esplanade Jean-Marie LOUVEL 14027 CAEN cedex 9
- Par voie électronique à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur à l'adresse courriel suivante : enquete.plu.caen@caenlamer.fr. Le commissaire-enquêteur les visera et les annexera au registre d'enquête.
- Ces observations doivent parvenir au commissaire enquêteur au plus tard le samedi 16 juin 2018 à 12h30.

3-2. Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de CAEN les observations orales et écrites des intéressés le :

- le mardi 15 mai.2018 de 9h30 à 12h30
- le mercredi 23 mai 2018 de 11h00 à 14h00
- le jeudi 7 juin 2018 de 13h00 à 16h00
- le samedi 16 juin 2018 de 9h30 à 12h30

4. Les suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra au Président de la Communauté Urbaine Caen la Mer, dans un délai d'un mois maximum, à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier d'enquête accompagné du rapport et de ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Mairie de CAEN et à la Communauté Urbaine Caen la mer aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant 1 an. Ils pourront également être consultés, pendant le même délai, à la Préfecture du CALVADOS, sise rue Saint Laurent 14000 CAEN.

Éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, le projet sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine Caen la Mer.